MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-BAPTISTE
MRC de l'Érable
Province de Québec
Canada

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste tenue le 14 juin 2022 à 20h00, à la salle du conseil municipal au 525, route de l'Église.

Sont présents : Mme Véronique Leblanc, conseillère, MM. Éric Poisson, Gilles Fortier, Vincent Fortier, Dominique Gingras et Luc Viens conseillers.

Formant quorum sous la présidence de M. Donald Lamontagne, maire.

Est également présent M. Marc Fournier, directeur général, greffier-trésorier.

106-06-2022
Ordre du jour

Il est proposé par Éric Poisson, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

107-06-2022
Procès-verbaux 10 et 11 mai 2022

Il est proposé par Gilles Fortier, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022 tels que rédigés.

ADOPTÉ

108-06-2022
Comptes municipaux mai 2022

Il est proposé par Dominique Gingras, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la liste informatisée des comptes du mois d'avril 2022 présentée par le directeur général au montant de :

- 92 555.45 $ de comptes à payer par chèque
- 254 544.48 $ de comptes à payer par dépôt direct
- 56 908.07 $ de comptes à ratifier

Pour un montant total de 404 008.00 $ ceci excluant les salaires et que le directeur général soit autorisé à effectuer le paiement des comptes.

ADOPTÉ

109-06-2022
Rapport du maire

ATTENDU les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Fortier, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport du maire, M. Donald Lamontagne tel que présenté et d'en publier une copie sur le site internet de la municipalité et dans le journal municipal.

ADOPTÉ

110-06-2022
Acceptation soumission laboratoire travaux 2022

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les contrôles laboratoire pour des travaux en génie civil reliés aux différents segments à faire en 2022 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions pour le contrôle qualitatif de divers travaux d'infrastructure et de voirie pour l'année 2022, faite le 11 mai 2022 à 10h00 à la MRC de l'Érable ;

ATTENDU les soumissions reçues de :

		Soumissionnaire
Travaux	Segment	Groupe ABS
1er rang	83	26 879.32 $
Chemin Gosford	90	24 256.05 $

Toutes taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Fortier, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir les services du seul soumissionnaire conforme reçu au coût de 26 879.32 $ pour le 1er rang segment 83 et de 24 256.05 $ pour le chemin Gosford segment 90. Le tout incluant les taxes en vigueur.

ADOPTÉ

111-06-2022
Programme PAVL Volet entretien des routes locales

ATTENDU la confirmation reçue par lettre datée du 16 mai 2022 signée par le ministre des Transports M. François Bonnardel, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous octroie une compensation de 292 544 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien des routes locales;

ATTENDU QU'un montant dépassant 250 000.00 $ par ce programme est lié à une convention d'aide financière signée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Leblanc, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. Donald Lamontagne, maire et M. Marc Fournier, directeur général comme signataire de la convention d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien des routes locales pour l'année civile 2022.

ADOPTÉ

112-06-2022
Embauche responsable service de garde et camp de jour

Il est proposé par Vincent Fortier, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Madame Marie-Claude Isabelle au poste de responsable du service de garde relié à la Municipalité et du Camp de Jour relié au Comité Loisirs et Développement de Saint-Pierre-Baptiste selon les points suivants:

- Date d'embauche, 14 juin 2022 ;
- Contrat à intervenir entre Mme Marie-Claude Isabelle et la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste ;
- Autoriser M. Marc Fournier, directeur général, greffier-trésorier à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

113-06-2022
Entretien des plates-bandes de la Municipalité

Il est proposé par Éric Poisson, conseiller, de retenir les services de Clémence Fortier pour l'entretien des plates-bandes de la Municipalité au prix forfaitaire de 2 000.00 $ pour la saison 2022 plus les dépenses reliées.

ADOPTÉ

114-06-2022
Nomination agente d'accueil

il est proposé par Véronique Leblanc, conseillère, de nommer Madame Éveline Guilbert à titre d'agente d'accueil officielle pour les nouveaux arrivants dans la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.

ADOPTÉ

115-06-2022
Permis spécial heure tardive

Il est proposé par Éric Poisson, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les organisateurs du camping Chasse et Pêche Plessisville situé au 1617 Chemin des Chalets Est de prolonger l'heure des festivités au-delà de 23h00 pour des activités ayant lieu les 25 juin, 30 juillet et 6 août 2022 sous condition qu'ils fassent les démarches nécessaires pour avertir le voisinage immédiat des lieux.

ADOPTÉ

116-06-2022
Demande politique entretien chemins privés

ATTENDU la politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée le 8 février 2022 résolution nº 35-02-2022 de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste ;

ATTENDU les demandes suivantes reçues et recevables par la politique :

- Chemin Maurice-Pelletier
- Chemin des Chalets Est

ATTENDU les montants calculés pour les segments selon la politique pour l'année 2022 étant de 1 934.21 $ pour le chemin Maurice-Pelletier et de 3 774.02 $ pour le chemin des Chalets Est ;

ATTENDU QUE selon la politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés, la gestion des montants admissibles de ce secteur est faite par l'association des Riveraines et des Riverains du Lac Joseph (ARRLJ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Viens, conseiller, que la municipalité octroie le montant de 5 708.23 $ à l'ARRLJ dans le cadre de la politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

ADOPTÉ

117-06-2022
Usage conditionnel maison tourisme 412, 10e rang Sud

ATTENDU la demande d'usage conditionnel de « Les entreprises Henri-Dazé », visant la propriété située au 412, 10e rang Sud ;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'établissement d'une résidence de tourisme ;

ATTENDU QUE le règlement nº 292-A prévoit l'autorisation de ce genre de propriété selon les conditions à remplir ;

ATTENDU QU'une consultation spécifique (règl 292-A, art. 7 ajouts 2.3.1) ainsi qu'un avis public et un affichage (règl. 292-A, art. 7 ajouts 2.3.2) ont été effectués le 10 mai 2022 dans les temps requis ;

ATTENDU QU'aucun avis contradictoire n'a été reçu par la Municipalité concernant cette demande, il y a possibilité d'appliquer les dispositions d'usage conditionnel permettant une résidence de tourisme dans ce cas ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste lors de la réunion du 7 juin 2022, résolution no CCU-13-06-2022, recommande au conseil d'accepter la demande d'usage conditionnel de « Les entreprises Henri-Dazé », visant la propriété située au 412, 10e rang Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Fortier, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste accepte d'émettre un certificat d'autorisation pour un usage conditionnel à « Les entreprises Henri-Dazé » visant la propriété située au 412, 10e rang Sud permettant une résidence de tourisme selon les modalités du règlement no 292-A de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.

Cependant, la condition suivante est émise, avant d'émettre le certificat d'autorisation. La Municipalité doit recevoir les documents de la conformité de la fosse septique pour l'usage.

ADOPTÉ

118-06-2022
Usage conditionnel maison tourisme 104, rue des Épinettes

ATTENDU la demande d'usage conditionnel de M. Mario Marcoux, visant la propriété située au 104, rue des Épinettes ;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'établissement d'une résidence de tourisme ;

ATTENDU QUE le règlement no 292-A prévoit l'autorisation de ce genre de propriété selon les conditions à remplir ;

ATTENDU QU'une consultation spécifique (règl 292-A, art. 7 ajouts 2.3.1) ainsi qu'un avis public et un affichage (règl. 292-A, art. 7 ajouts 2.3.2) ont été effectués le 10 mai 2022 dans les temps requis ;

ATTENDU QU'aucun avis contradictoire n'a été reçu par la Municipalité concernant cette demande, il y a possibilité d'appliquer les dispositions d'usage conditionnel permettant une résidence de tourisme dans ce cas ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste lors de la réunion du 7 juin 2022, résolution no CCU-14-06-2022, recommande au conseil d'accepter la demande d'usage conditionnel de M. Mario Marcoux, visant la propriété située au 104, rue des Épinettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Viens, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste accepte d'émettre un certificat d'autorisation pour un usage conditionnel à M. Mario Marcoux visant la propriété située au 104, rue des Épinettes permettant une résidence de tourisme selon les modalités du règlement no 292-A de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.

Cependant, la condition suivante est émise, avant d'émettre le certificat d'autorisation. La Municipalité doit recevoir les documents de la conformité de la fosse septique pour l'usage.

ADOPTÉ

Avis de motion règlement répartition frais travaux cours d'eau Rivière du Moulin, branche Nadeau

AVIS DE MOTION est donné par Dominique Gingras, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter un règlement sur la répartition des frais de travaux du cours d'eau Rivière du Moulin, branche Nadeau.

119-06-2022
Projet règl. nº 302
Répartition frais travaux cours d'eau Rivière du Moulin, branche Nadeau

ATTENDU l'avis de motion dûment donné par Dominique Gingras, conseiller, à la séance régulière du conseil le 14 juin 2022 annonçant un règlement sur la répartition des frais de travaux du cours d'eau Rivière du Moulin, branche Nadeau;

EN CONSÉQUENCE, le projet du règlement nº 302 concernant la répartition des frais du cours d'eau Rivière du Moulin, branche Nadeau est déposé par Éric Poisson, conseiller, et adopté à l'unanimité lors de cette séance régulière du conseil du 14 juin 2022.

ADOPTÉ

120-06-2022
Adoption règlement nº 300 tarification services municipaux

ATTENDU l'avis de motion dûment donné par Vincent Fortier, conseiller, à la séance régulière du conseil le 10 mai 2022 annonçant un règlement sur la tarification des services municipaux de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste ;

ATTENDU QU'un projet du règlement nº 300 concernant la tarification des services municipaux de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste a été déposé par Véronique Leblanc, conseillère, et adopté à l'unanimité lors de la séance régulière du conseil du 10 mai 2022.

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du règlement nº 300 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Viens, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement nº 300 concernant la tarification des services municipaux de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.

ADOPTÉ

121-06-2022
Adoption règlement nº 301 tarification permis et certificat

ATTENDU l'avis de motion dûment donné par Gilles Fortier, conseiller, à la séance régulière du conseil le 10 mai 2022 annonçant un règlement sur la tarification des permis et certificat de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste ;

ATTENDU QU'un projet du règlement nº 301 concernant la tarification des permis et certificat de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste a été déposé par Luc Viens, conseiller, et adopté à l'unanimité lors de la séance régulière du conseil du 10 mai 2022.

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du règlement nº 301 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Leblanc, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement nº 301 concernant la tarification des permis et certificat de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.

ADOPTÉ

122-06-2022
Demande de commandite

Il est proposé par Luc Viens, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité de commanditer un montant de 60.00 $ à la fabrique Notre-Dame-des-Érables dans le cadre d'un concert Hommage à Michel Louvain.

ADOPTÉ

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées par des citoyens et ont été répondues à leur satisfaction.

123-06-2022
Levée de la séance

Il est proposé par Éric Poisson, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉ

M. Donald Lamontagne Maire	M. Marc Fournier Directeur général, greffier-trésorier

Je, soussigné Marc Fournier, directeur général, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Marc Fournier, Directeur général, greffier-trésorier

Je, Donald Lamontagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Donald Lamontagne, Maire